



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

infirmiers

Question écrite n° 123244

Texte de la question

M. Lucien Degauchy attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les revendications des représentants des organisations professionnelles et étudiantes en lien avec la spécialité d'infirmière puéricultrice pour l'obtention d'un cadrage gouvernemental sur le niveau universitaire mastère du futur programme de formation. Le respect des accords de Bologne inscrit la spécialité infirmière au niveau mastère, dans la logique universitaire, puisque les infirmiers diplômés d'État bénéficieront du grade licence dès 2012. Dès lors, il lui demande, compte tenu du niveau de formation à la hauteur des compétences développées, dans quel délai la reconnaissance du diplôme au niveau mastère interviendra.

Données clés

Auteur : [M. Lucien Degauchy](#)

Circonscription : Oise (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 123244

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 novembre 2011, page 12466

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)